Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260306-21_03_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

6 mars 2026

Convocation du 20 février 2026

Le six mars deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la mairie de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier BOISSIERE, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Patrick MARTIN, Monique LORANT, Daniel TURBAN, Sophie LE BONHOMME, Patrick SOLO, Sylvie MEVEL-RAULT, Jean-Michel LE PILLOUER, Sophie PHILIPPE, Jean-Paul LE VAILLANT, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Yves LARRIVEN, Alain TREPARD, Géraldine LE LAY, Christophe CLAVIEN, Jacques MORO, Isabelle GOURIOU, Jérôme PERAIS, Alexandra LE BRETON, Rozenn JOUAN,
- **Absents représentés** : Aline LE ROY donne pouvoir à Géraldine LE LAY
- **Absents :** Isabelle LE CHANU, Véronique COSSON, Xavier HOCHET, Thibault LE PROVOST
- **Secrétaire de Séance** : Sophie LE BONHOMME

21. FINANCES : BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Présentation : Après approbation du compte financier unique, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat.

Budget Communal

Section	Titres émis	Mandats émis	Résultat de l'exercice	Résultat antéri	Résultat de clôtu
Fonctionnement	4 935 659,09	4 140 637,96	795 021,13	901 943,28	1 696 964,41
Investissement	2 792 620,47	3 333 552,51	- 540 932,04	- 69 231,11	- 610 163,15
					1 086 801,26

Il est donc proposé d'affecter définitivement les résultats constatés au Compte Financier Unique 2025 du budget Communal comme suit :

- Reporter une partie de l'excédent de fonctionnement 696 964.41€ à l'article 002.
- Et affecter l'autre partie, 1 000 000€, en section d'investissement sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reporter une partie de l'excédent de fonctionnement 696 964.41€ en recettes de fonctionnement à l'article 002 et d'affecter l'autre partie 1 000 000€ à l'article 1068, en recettes d'investissement.

Le 6 mars 2026,

La secrétaire,
Sophie LE BONHOMME

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,
Olivier Boissière